

**BREVET D'INITIATION AERONAUTIQUE (BIA) – CERTIFICAT D'APTITUDE A L'ENSEIGNEMENT
AERONAUTIQUE (CAEA) – SESSION 2026**

Destinataires : Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements – Mesdames et Messieurs les formateurs-référents

Références : Arrêté modifié du 19 février 2015 publié au J.O du 21 février 2015 – NOR : MENE2530312N – note de service du 10-11-2025 publiée au B.O.E.N. n°47 du 11 décembre 2025 définissant les modalités d'organisation du BIA et du CAEA.

Dossier suivi par :

- M. CHLEMAIRE - Gestionnaire - Tel : 04 42 91 71 98 - Courriel : olivier.chlemaire@ac-aix-marseille.fr

- Mme NOISEAU - Cheffe de bureau des examens de l'enseignement supérieur et de la VAE - Tél : 04 42 91 71 97
Courriel : melanie.noiseau@ac-aix-marseille.fr

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-après les modalités ainsi que le calendrier d'inscription aux examens en aéronautique, au titre de la session 2026 à destination des chefs d'établissements des lycées et collèges publics et privés sous contrat.

Le calendrier est le suivant :

Les inscriptions sont obligatoires et s'effectueront exclusivement sur CYCLADES :

DU MERCREDI 28 JANVIER 2026 AU MERCREDI 11 MARS 2026

A) PROCÉDURE D'INSCRIPTION AU BIA ET CAEA SESSION 2026

Les inscriptions au BIA et au CAEA se dérouleront du mercredi 28 janvier au mercredi 11 mars 2026.

• Modalités d'inscription au brevet d'initiation aéronautique (BIA) :

Le brevet d'initiation aéronautique s'adresse aux élèves scolarisés des établissements publics et privés et aux candidats non scolarisés.

- Pour les élèves scolarisés, L'inscription des élèves se fait sous la responsabilité du chef d'établissement par l'application CYCLADES : <http://appli.agr.ac-aix-marseille.fr>

À noter : Les confirmations d'inscriptions doivent obligatoirement être relues et signées par les candidats et conservées dans l'établissement d'inscription.

Les candidats scolaires ne doivent pas s'inscrire individuellement.

- Les candidats non scolarisés (individuels) doivent s'inscrire également sur CYCLADES, en se connectant sur le site académique :

<https://www.ac-aix-marseille.fr/brevet-d-initiation-aeronautique-bia-et-certificat-d-aptitude-l-enseignement-aeronautique-caea-121775>

- L'inscription au BIA est ouverte aux candidats étrangers domiciliés en Algérie et Tunisie. Ils devront s'inscrire de la même manière que les candidats individuels sur CYCLADES, en se connectant sur le site académique.

Au-delà du mercredi 11 mars 2026, aucune inscription ne sera acceptée.

• Modalités d'inscription au certificat d'aptitude à l'enseignement aéronautique (CAEA) :

Le certificat d'aptitude à l'enseignement aéronautique s'adresse aux enseignants des établissements publics et privés, mais aussi à tous les adultes désireux de valider ce diplôme.

Les candidats au CAEA doivent s'inscrire également sur CYCLADES, en se connectant sur le site académique :

<https://www.ac-aix-marseille.fr/brevet-d-initiation-aeronautique-bia-et-certificat-d-aptitude-l-enseignement-aeronautique-caea-121775>

Certaines conditions de dispense d'épreuves sont prévues pour le CAEA (annexe 1).

Conditions de dispenses : <https://eduscol.education.fr/sti/formations/tout-niveau/brevet-d-initiation-aeronautique-bia#textes>

Les justificatifs sont à téléverser sur le compte Cyclades du candidat avant le mercredi 18 mars 2026. Au-delà de cette date la demande de dispense ne sera pas prise en compte.

B) PRÉSENTATION DES ÉPREUVES

• BIA

Les épreuves du BIA auront lieu le mercredi 20 mai 2026 à 14h. Elles s'effectuent sous forme de QCM (questionnaire à choix multiple).

Celle-ci comportera deux parties.

- Une épreuve écrite obligatoire de 14h00 à 16h30 (2h30)
- Une épreuve facultative d'anglais de 16h45 à 17h15 (30 min.).

Le choix de l'épreuve facultative d'anglais se fait obligatoirement lors de l'inscription du candidat.

• CAEA

L'épreuve d'admissibilité du CAEA aura lieu le mercredi 20 mai 2026 de 14h à 17h.

Seuls les candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 15/20 à l'épreuve d'admissibilité pourront se présenter à l'épreuve orale d'admission.

L'épreuve orale d'admission est fixée le lundi 29 juin 2026, au lycée Pierre Mendès France à Vitrolles.

Celle-ci comportera 2 parties :

- Une présentation d'une séance d'enseignement préparant au BIA à partir d'un sujet proposé par le jury (60 min. de préparation et 30 min. de présentation).
- Un entretien avec le jury (30 min.).

Une note inférieure à 10/20 à l'une des 2 épreuves orales sera éliminatoire.

C) CORRECTION DES COPIES DU BIA ET CAEA

Les copies du BIA et CAEA devront être envoyées ou acheminées au rectorat - DIEC - bureau 315 - place Lucien Paye – 13621 Aix-en-Provence à l'attention de M. CHLEMAIRE, dès le jeudi 21 mai 2026.

La numérisation et correction dans SANTORIN des copies du BIA et du CAEA auront lieu au rectorat et débutera **le mardi 9 juin 2026**.

A l'issue des épreuves, les copies du BIA et CAEA devront être rangées par ordre alphabétique intégral du centre épreuve **et non pas par salle**.

- BIA : Deux tas de copies, un tas épreuve obligatoire et un tas épreuve facultative.
- CAEA : Un seul tas.

Chacun de ces tas sera glissé dans une enveloppe avec la liste d'émargement des candidats.

Aucun sujet ne doit être agrafé ! Seules les copies doivent être envoyées.

Pour les absents : Les notifier sur la liste d'émargement et glisser une copie vierge portant la mention « absent » dans le tas de copie correspondant en respectant l'ordre alphabétique.

D) INSTRUCTIONS CONCERNANT LE BIA ET LE CAEA

La calculatrice avec un mode examen actif ou sans mémoire (type collège) est autorisée pour les deux examens sauf mention contraire portée sur le sujet. Aucun autre matériel n'est autorisé.

Les sujets seront livrés dans les centres épreuves par les chauffeurs du rectorat une dizaine de jours avant les épreuves écrites.

Pour les centres épreuves d'Aix-en-Provence les sujets seront à retirer au rectorat une dizaine de jours avant les épreuves écrites en prenant au préalable rendez-vous avec le bureau des sujets auprès de Mme LAMOURI linda.lamouri@ac-aix-marseille.fr – 04 42 91 71 74.

E) RÉSULTATS DU BIA ET CAEA

Les résultats pour les admis au BIA et les admissibles au CAEA seront mis en ligne à partir du **lundi 15 juin 2026 12h** sur le site académique du Rectorat d'Aix-Marseille : <https://www.ac-aix-marseille.fr/article/resultats-des-examens-121657>

En cas de réussite à l'examen, les candidats au BIA devront retirer leur diplôme courant octobre 2026 dans l'établissement fréquenté au moment de l'inscription à l'examen.

Pour les candidats isolés au BIA et les candidats au CAEA, les diplômes seront transmis par le service des diplômes (dipec.ce.diplomes@ac-aix-marseille.fr) du rectorat de l'Académie d'Aix-Marseille, à l'adresse du domicile du candidat communiquée au moment de l'inscription. En cas de changement d'adresse, contacter le service de gestion par mail à olivier.chlemaire@ac-aix-marseille.fr.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille